



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

62510 - Création et diffusion culturelles

**Proposition d'approbation d'un projet de convention
pluriannuelle d'objectifs 2017 - 2020 à conclure
avec l'association Théâtre de la Choucrouterie**

Rapport n° CP/2017/533

Service gestionnaire :

K220 - Service du développement artistique

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs à conclure avec l'association Théâtre de la Choucrouterie

Proposition de convention multipartite 2017-2020 avec le Théâtre de la Choucrouterie

A la suite d'une convention 2009/2012, le Département a conclu en 2013 une convention multipartite 2013-2016 avec le Théâtre de la Choucrouterie. Les autres signataires étaient la Région et la Ville de Strasbourg.

Lors de l'élaboration du bilan de cette convention, il a été mis en avant l'action de ce théâtre en faveur du bilinguisme, ses initiatives pour la formation de jeunes artistes bilingues et surtout le très grand nombre de créations et de diffusions, plus de 250 représentations par an.

La convention s'est achevée fin 2016. Pour l'exercice 2017, les participations des collectivités se sont élevées aux montants suivants : Région, 93 000 € ; Département du Bas-Rhin, 54 000 € ; Ville de Strasbourg, 93 000 €. Les recettes issues de la billetterie et de la vente de spectacles sont estimées à 200 000 € sur un budget total de 890 000 €. Le budget restera le même pour les trois ans à venir.

Sur avis favorable de la Commission du territoire d'action de l'Eurométropole réunie le 16 novembre 2017, il est proposé à la Commission permanente de décider du renouvellement de la convention d'objectifs, à conclure entre le Département, la Ville de Strasbourg, la Région et le Théâtre de la Choucrouterie pour la période 2017-2020, ainsi que d'approuver les termes du projet de convention d'objectifs joint en annexe du présent rapport.

Il s'agit d'un projet de convention d'objectifs et de moyens multipartenariale, dont les partenaires institutionnels seraient les suivants :

- Département du Bas-Rhin ;
- Région ;
- Ville de Strasbourg.

Les signataires s'engageraient à soutenir le projet du Théâtre de la Choucrouterie qui se décline en quatre axes :

- soutenir la création artistique alsacienne, adaptations, résidences, partenariats transfrontaliers ;
- accompagner la professionnalisation et la mise en réseau des acteurs et des auteurs locaux ;
- renforcer le rayonnement et l'attractivité de la culture régionale et du dialecte ;
- permettre l'accès du plus grand nombre à une culture populaire.

Le projet de convention d'objectifs précise que, pour l'année 2017 la subvention du Département s'élève à 54 000 €. Le montant de cette subvention a été voté lors de l'Assemblée Plénière du 8 décembre 2016 (délibération n°150).

Pour les exercices 2018 à 2020, la participation départementale serait définie selon les éléments du bilan annuel du projet culturel et artistique, après le vote du budget prévisionnel du Département et en fonction des crédits inscrits.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide du renouvellement de la convention pluriannuelle à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Région, la Ville de Strasbourg et l'association Théâtre de la Choucrouterie ;*
- approuve les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2017-2020 à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'association Théâtre de la Choucrouterie, joint en annexe à la délibération ;*
- décide que l'attribution d'une subvention sera définie annuellement pour les années 2018, 2019 et 2020, après le vote du budget prévisionnel du Département et sous réserves des crédits inscrits. Une convention financière sera conclue annuellement. La Commission Permanente autorise son président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 24/11/17

Le Président,



Frédéric BIERRY